



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

09 septembre 2013

Dossier complet le

09 septembre 2013

N° d'enregistrement

F07413Po136

1. Intitulé du projet

Création d'un camping

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom CHUDAS

Prénom Olivier

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45° - Terrains de camping et de caravanning permanents	Terrain de Camping et de Caravanning permettant l'accueil de plus de 20 personnes

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement de la partie haute du terrain de 9 600 m² dans une 1^{ère} phase.

Aménagement de la partie basse du terrain de 20 400 m² dans une 2^{ème} phase.

4.2 Objectifs du projet

**Créer un terrain de Camping en zone calme et champêtre en basse Corrèze
zone touristique : Pompadour, Vigéois, Brive et la vallée de la Dordogne.**

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Travaux 1^{ère} phase : 10 mois (Juin 2014 à Avril 2015)
Travaux 2^{ème} phase : 12 mois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Obtention d'un Permis de Construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Elaboration du Permis de Construire DDT

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie	30 000 m ²
Longueur :	400 ml
Largeur partie haute :	60 ml
Largeur partie basse :	140 ml
Dénivelé	36.80 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le Grenouillé

Juillac

Coordonnées géographiques¹ Long. 01° 19' 21" Lat. 45° 19' 05"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

JUILLAC

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

X

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

X

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

X

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Aucune utilisation
3 Ha de pré non boisé

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, intitulé et date
d'approbation :
Précisez le ou les
règlements applicables à
la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☐	☒	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☒	☐	Assainissement des unités sanitaires (WC et douches)
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Drainage des plateformes.
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	☐	☒
	Si oui, dans quel milieu ?		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non



Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non



Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet étant situé en milieu naturel et rural non boisé et sans habitat, une étude d'impact ne paraît pas nécessaire compte tenu de l'importance du projet. A savoir, la faible capacité d'accueil du terrain de camping. De plus, cette zone non arborée recevra un programme de plantation pour assurer la protection solaire des futurs utilisateurs.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos
5	aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

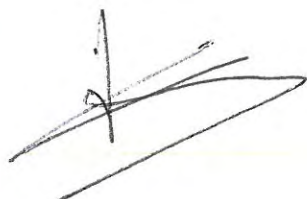
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à **Brive La Gaillarde**

le, **03 septembre 2013**

Signature





ATELIER
D'ARCHITECTURE
ATELIER
DECO CONCEPTS

E.U.R.L.

"L'EQUERRE CIEL"

Le Peyroux - Rte d'Argentat
19360 MALEMORT

Christian PETIT
ARCHITECTE DPLG

Tél : 05 55 92 04 00
Fax : 05 55 92 16 66

MAITRE D'OUVRAGE :

**Monsieur CHUDAS Olivier
Le Monat
16110 AGRIS**

PROJET :

**Création d'un Camping
Le Grenouillet
19350 JUILLAC**

Demande d'examen ETUDE D'IMPACT

Dossier CERFA 14734*02

Feuille CERFA 14752*01

Notice Explicative

Plan de situation

Plan de niveau

Plan coupe

Plan de masse

Plan des sanitaires

Plan accueil

Dossier photos

1/500°

1/1000°

1/100°

1/200°

ECHELLE :

PHASE

ESQ	APS	APD	DCE	DOE
------------	------------	------------	------------	------------

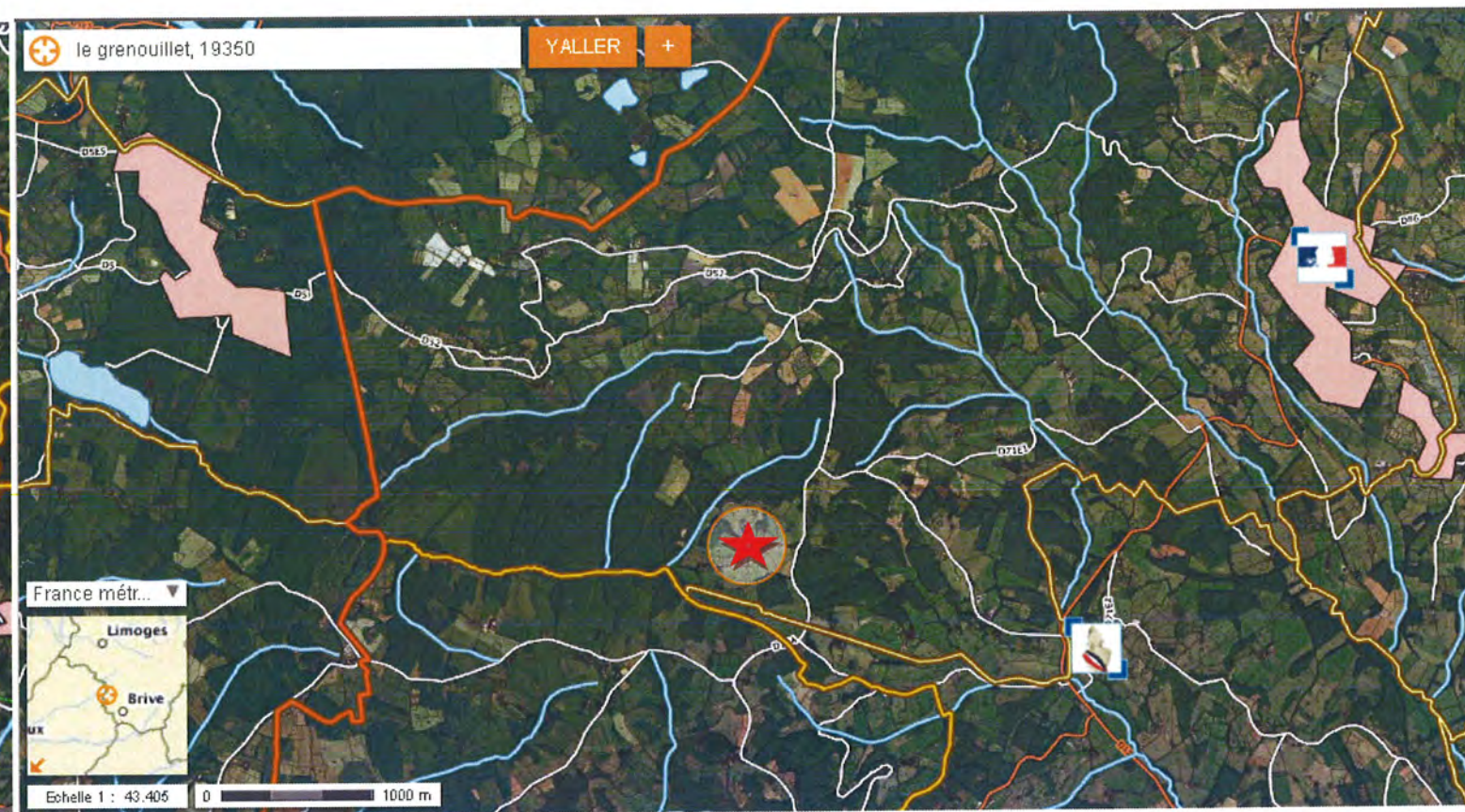
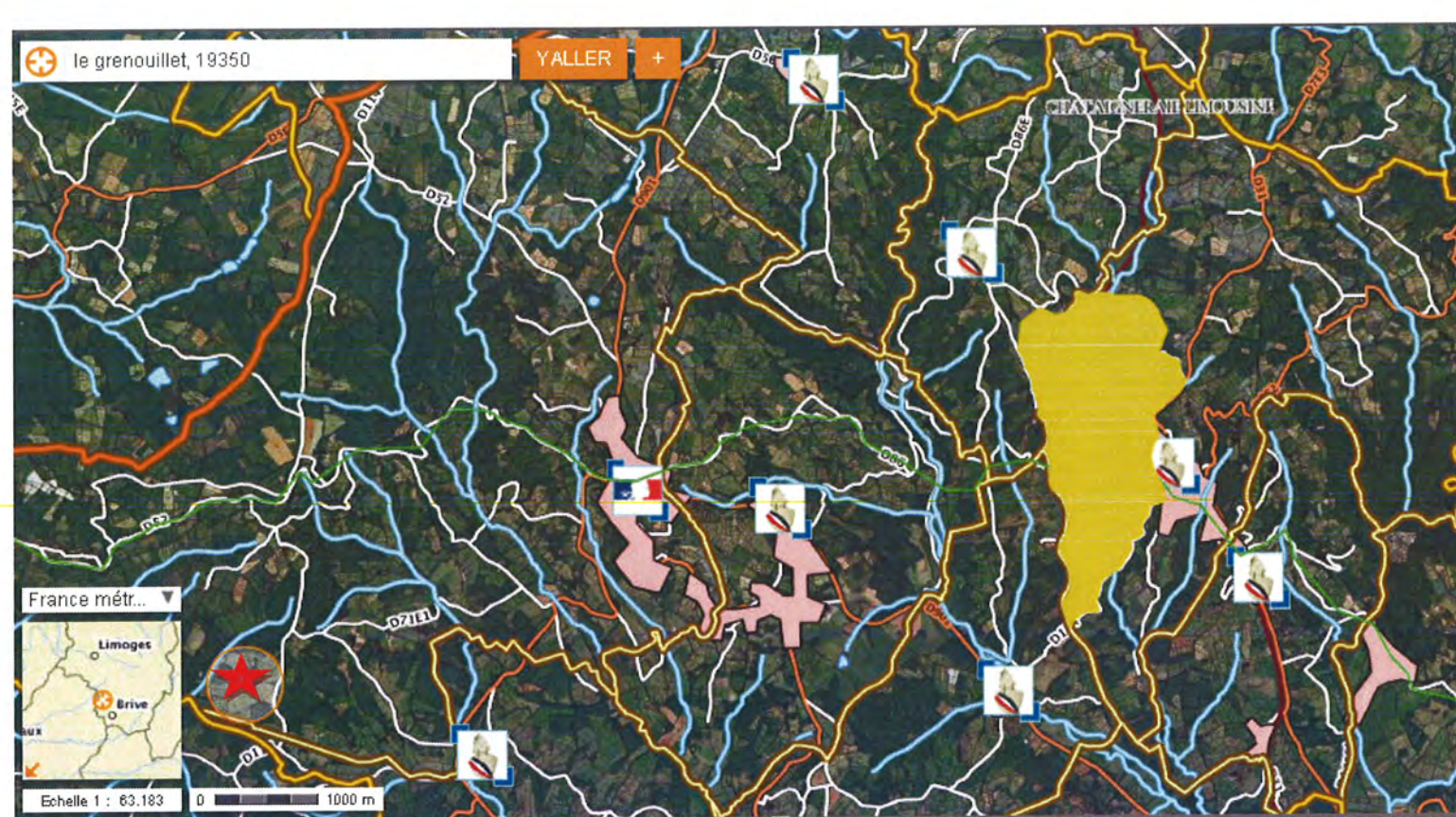
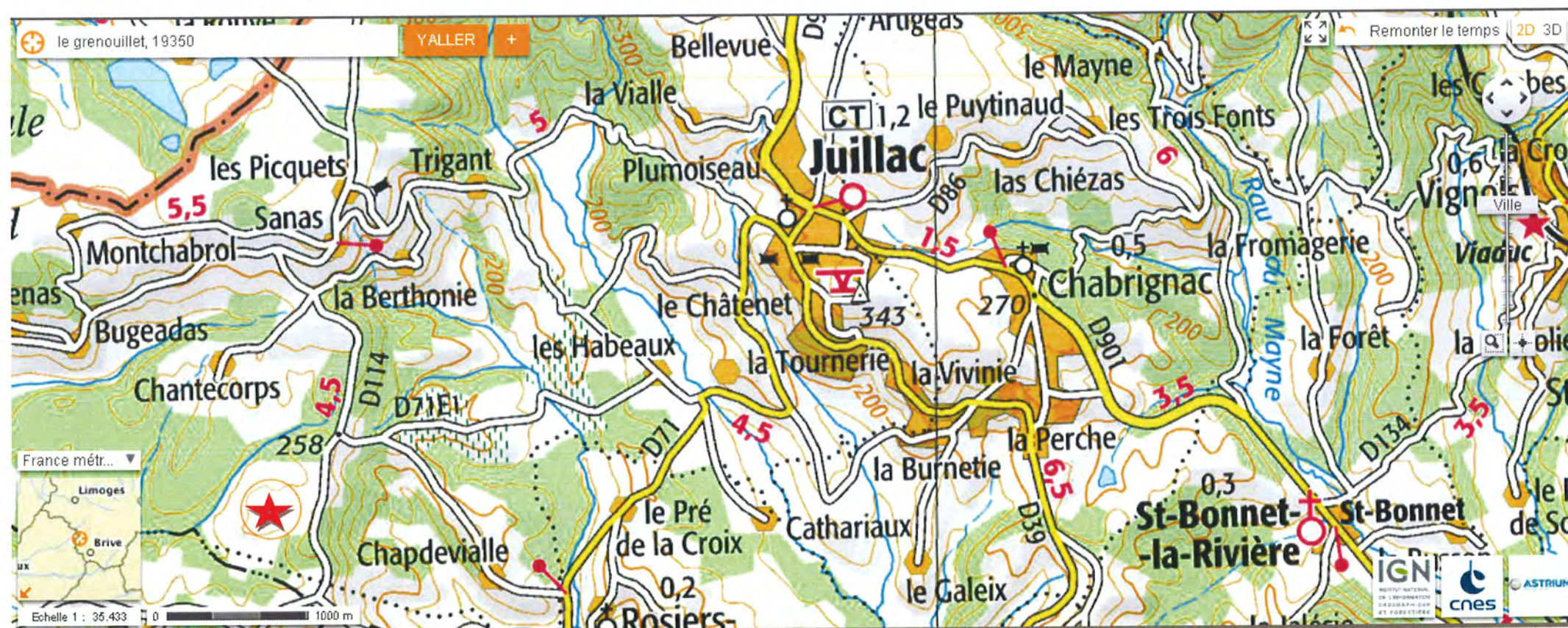
DATE :

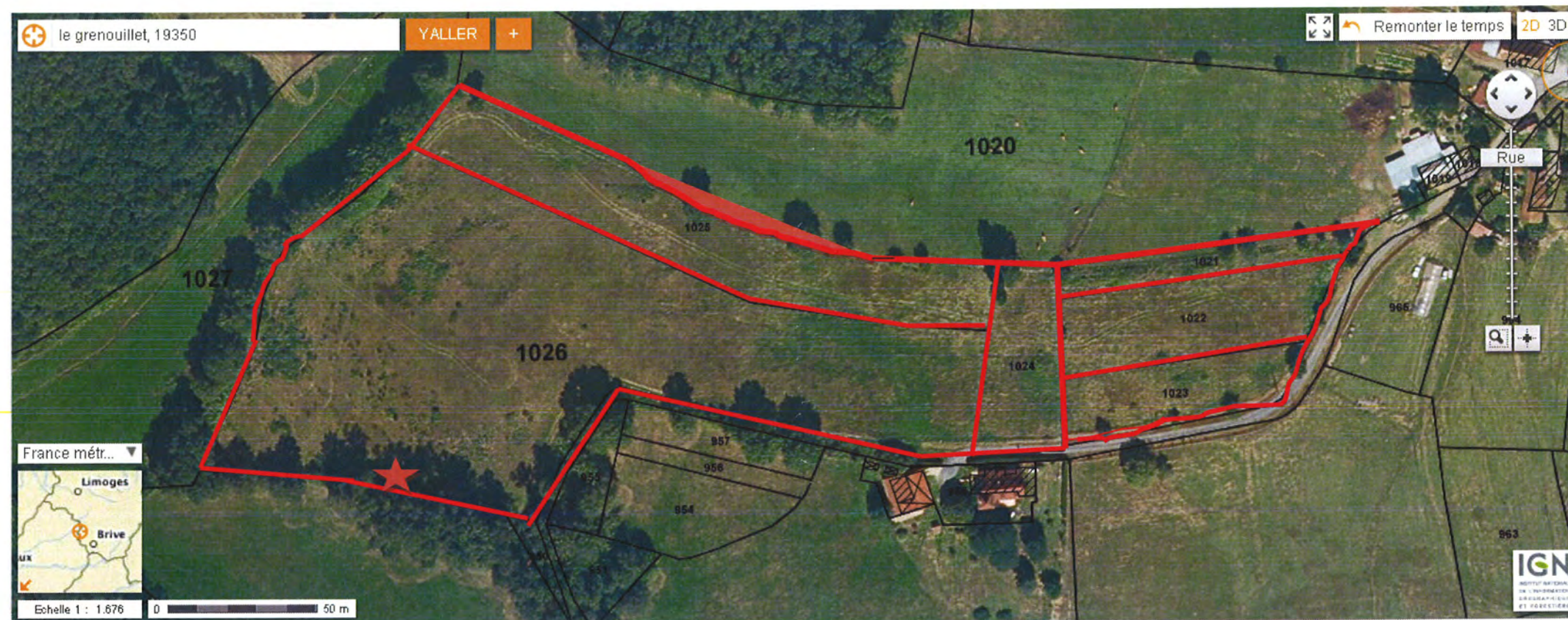
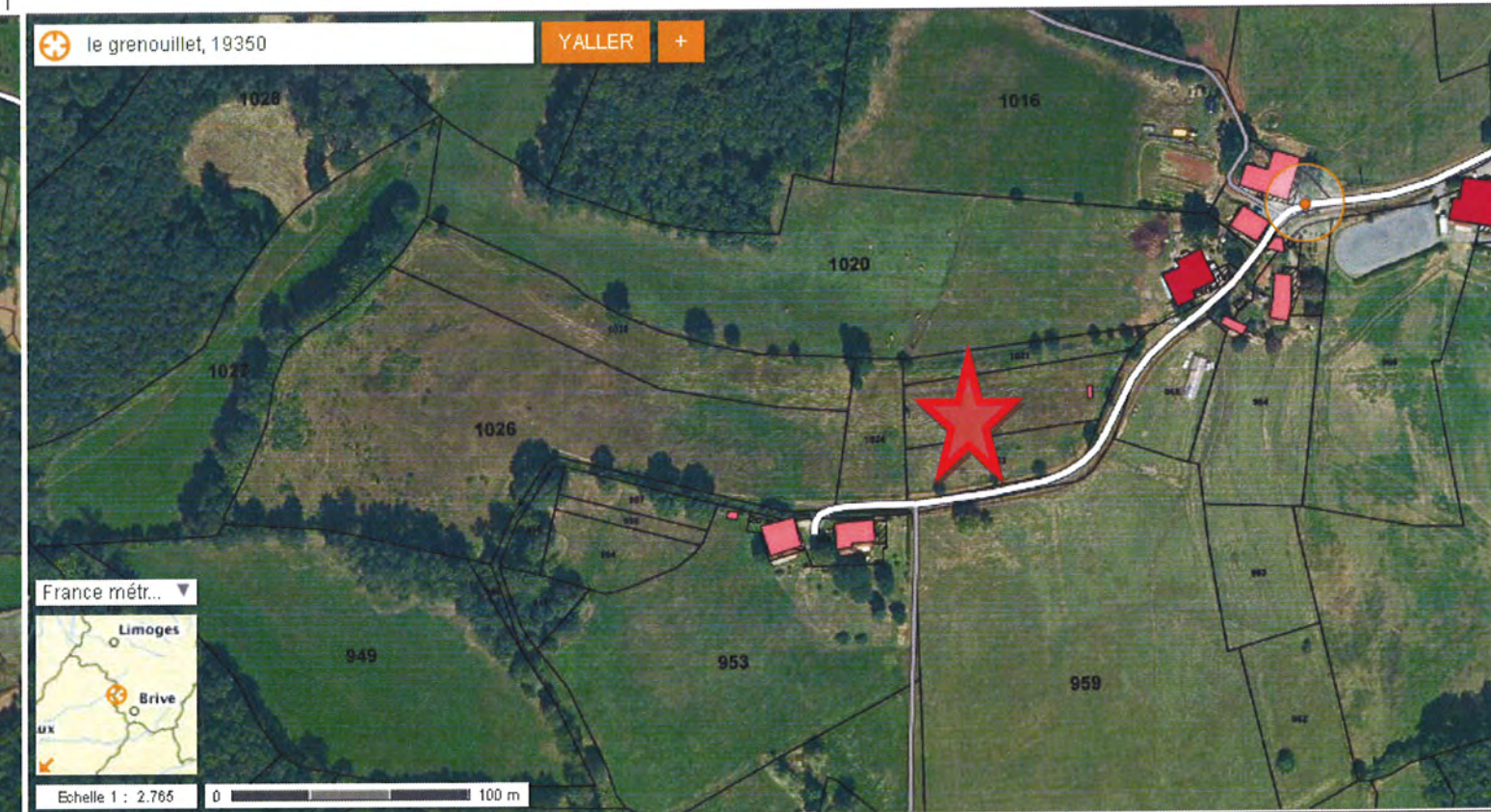
04 Septembre 2013

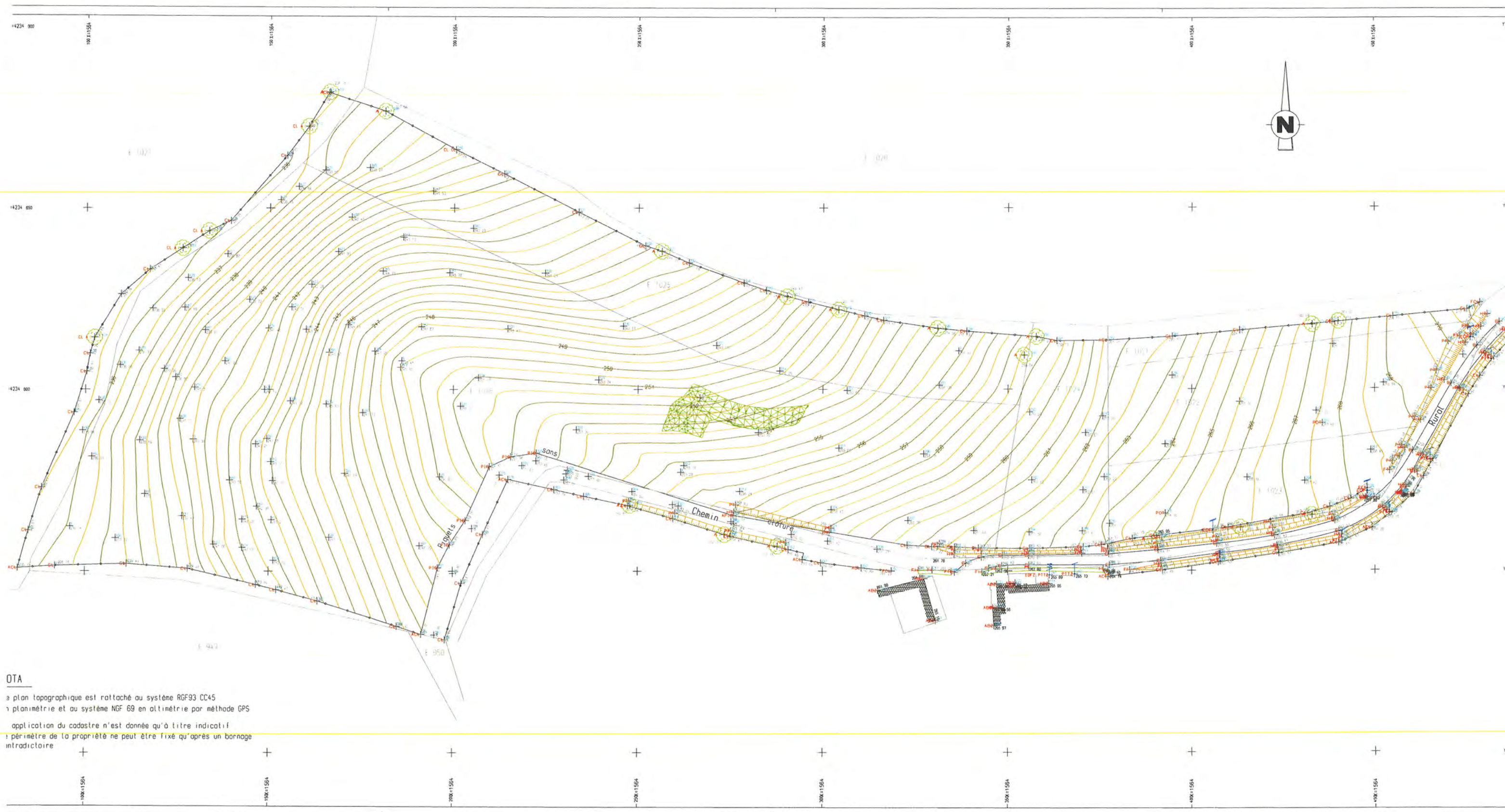
DOSSIER : Demande d'examen Etude d'impact

MODIFICATIONS :

A
B
C
D
E

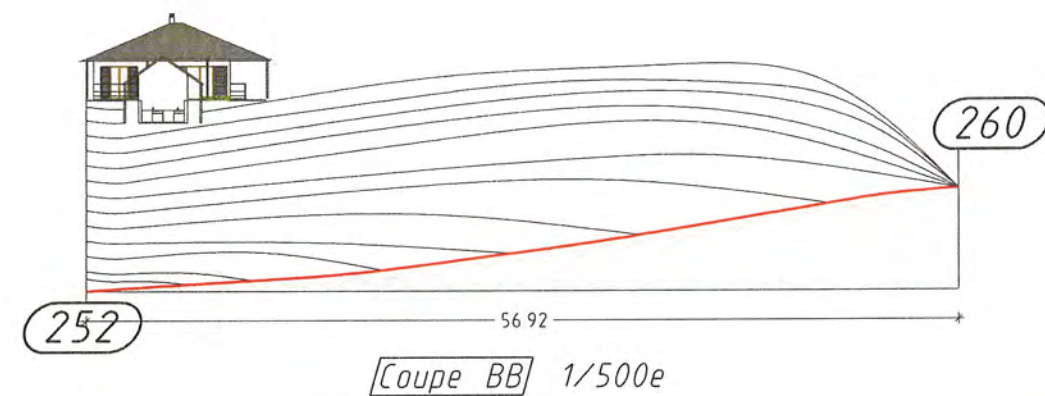
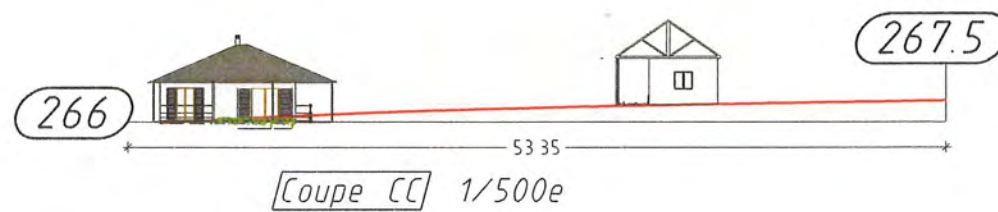
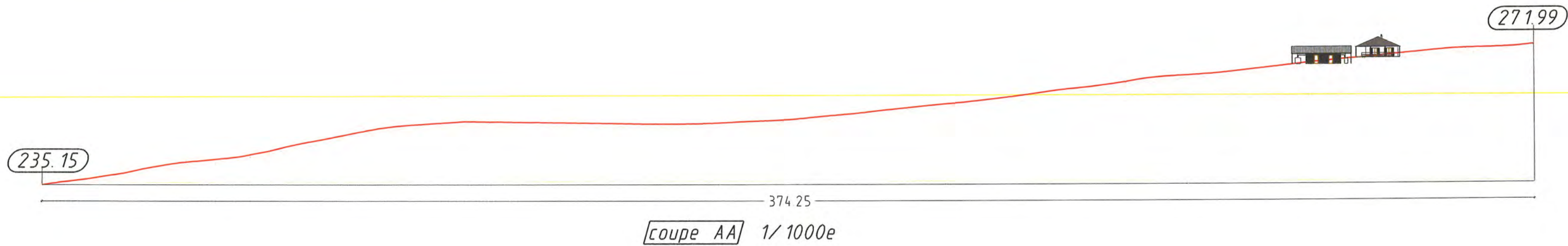




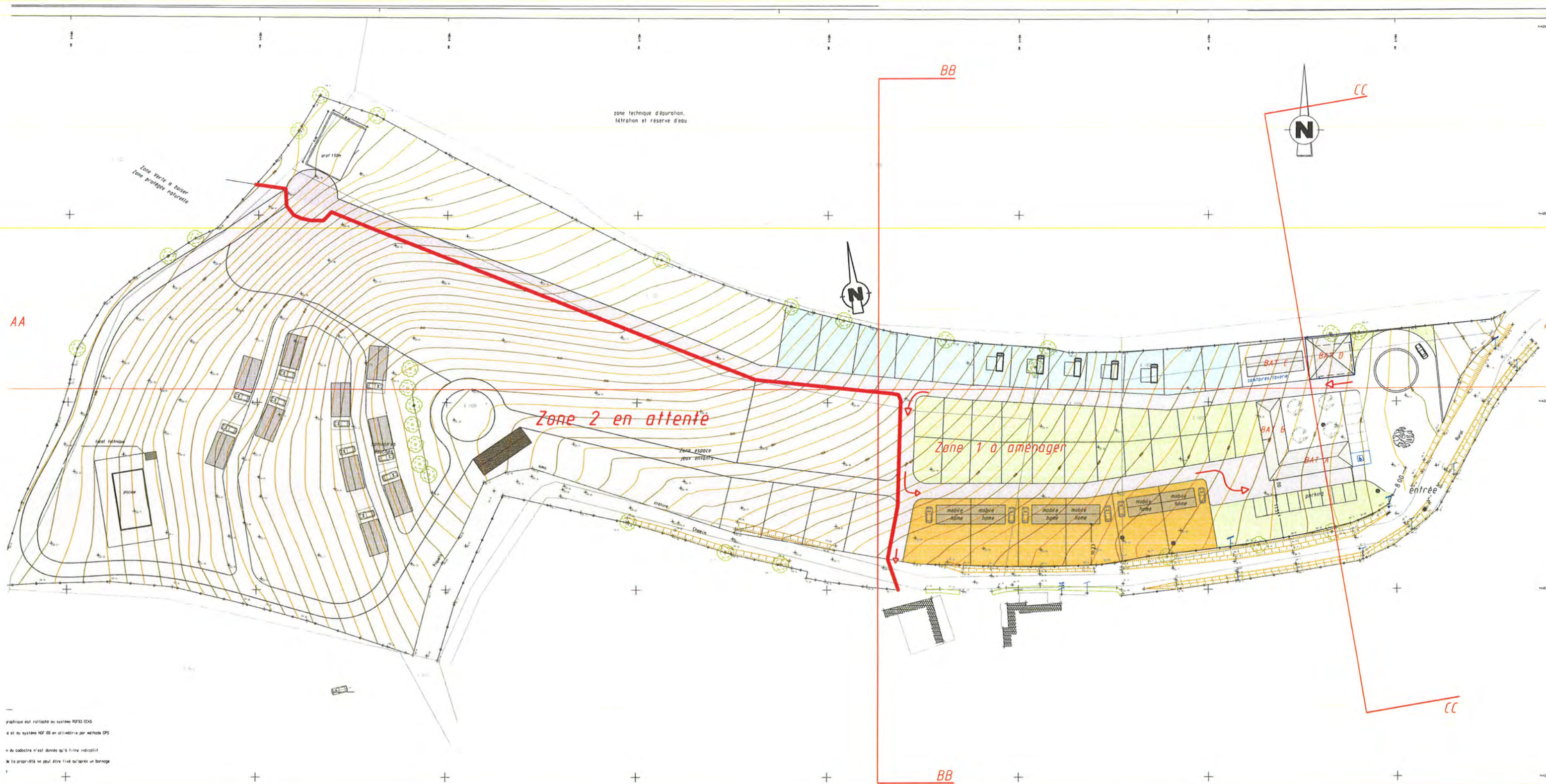


OTA

Le plan topographique est rattaché au système RGF93 CC45
La planimétrie et au système NGF 69 en altimétrie par méthode GPS
L'application du cadastre n'est donnée qu'à titre indicatif
Le périmètre de la propriété ne peut être fixé qu'après un bornage
intradictoire

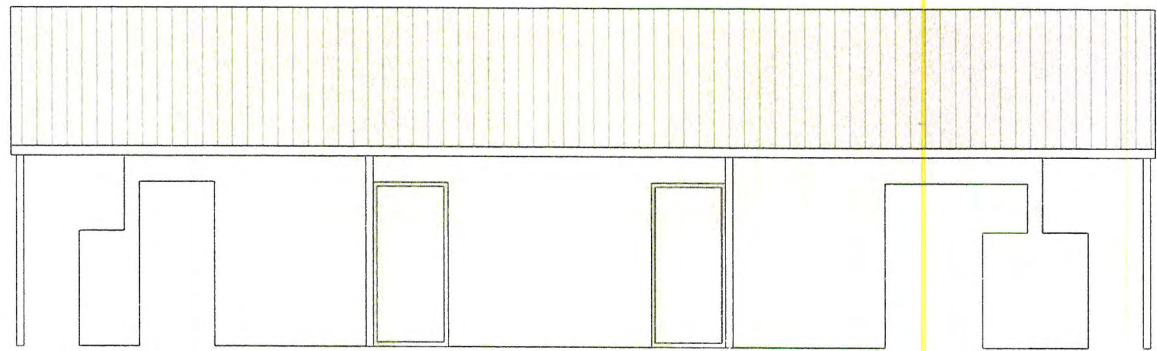
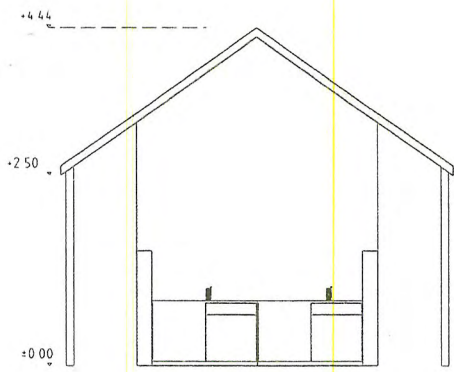


MAITRE D'OUVRAGE		Mr CHUDAS	
PROJET		Camping	
PHASE	DCE	PLAN	Echelle
DATE	Septembre 2013	coupes sur terrain	1/1000e 1/500e
ARCHITECTE		Christian PETIT ARCHITECTE DPLG	
ATELIER D'ARCHITECTURE ATELIER DECO CONCEPTS		EURL "L'EQUERRE CIEL"	
Le Peyroux - Rte d'Argental 19360 MALEMORT		Tel 05 55 92 04 00 Fax 05 55 92 16 66	

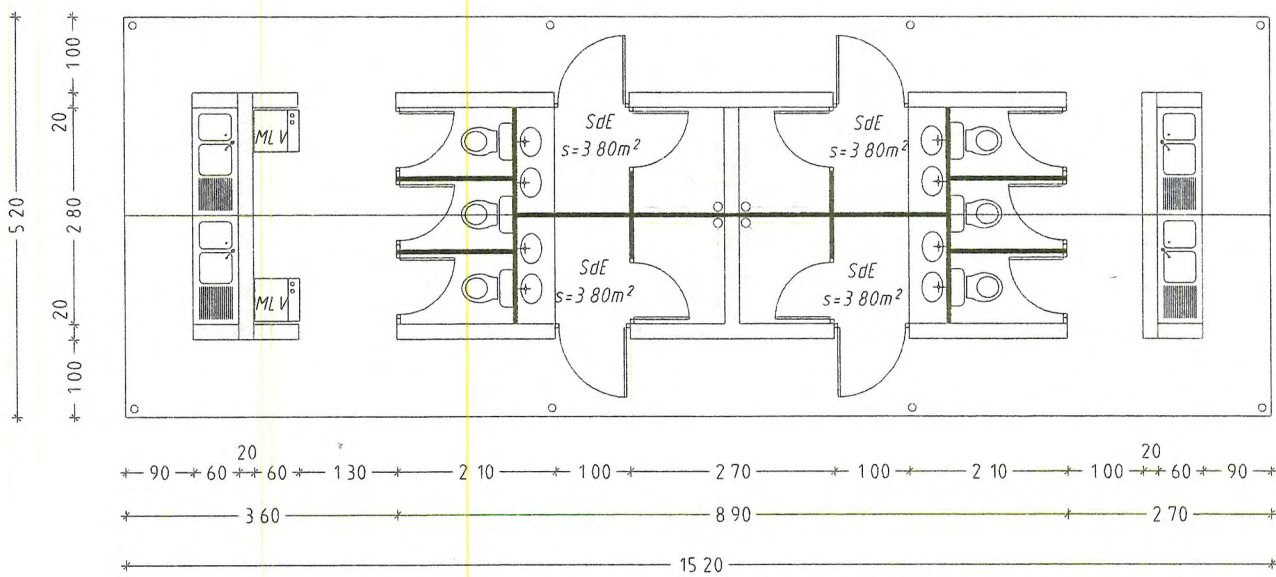
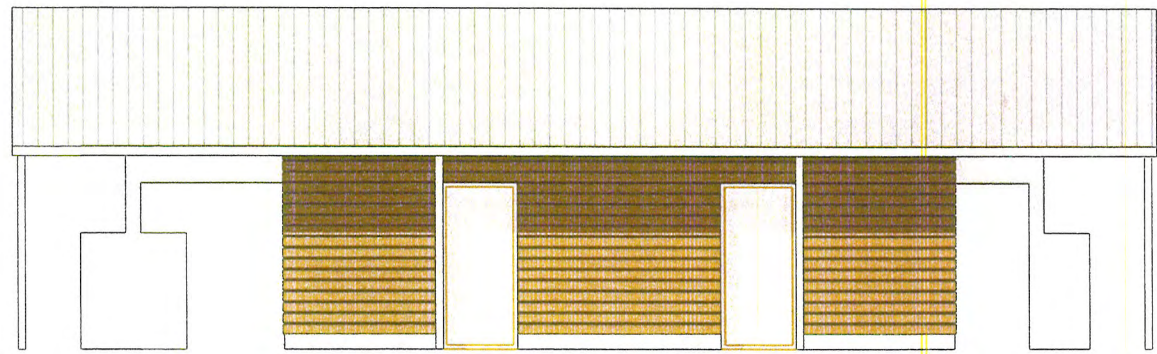
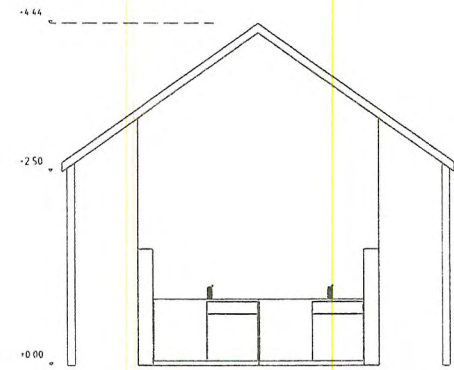


graphique est rattaché au système SRS 004
 et au système SRS 00 en décimètre par méthode GPS
 le cadastre n'est donné qu'à titre indicatif
 la propriété ne peut être fixée qu'après un bornage

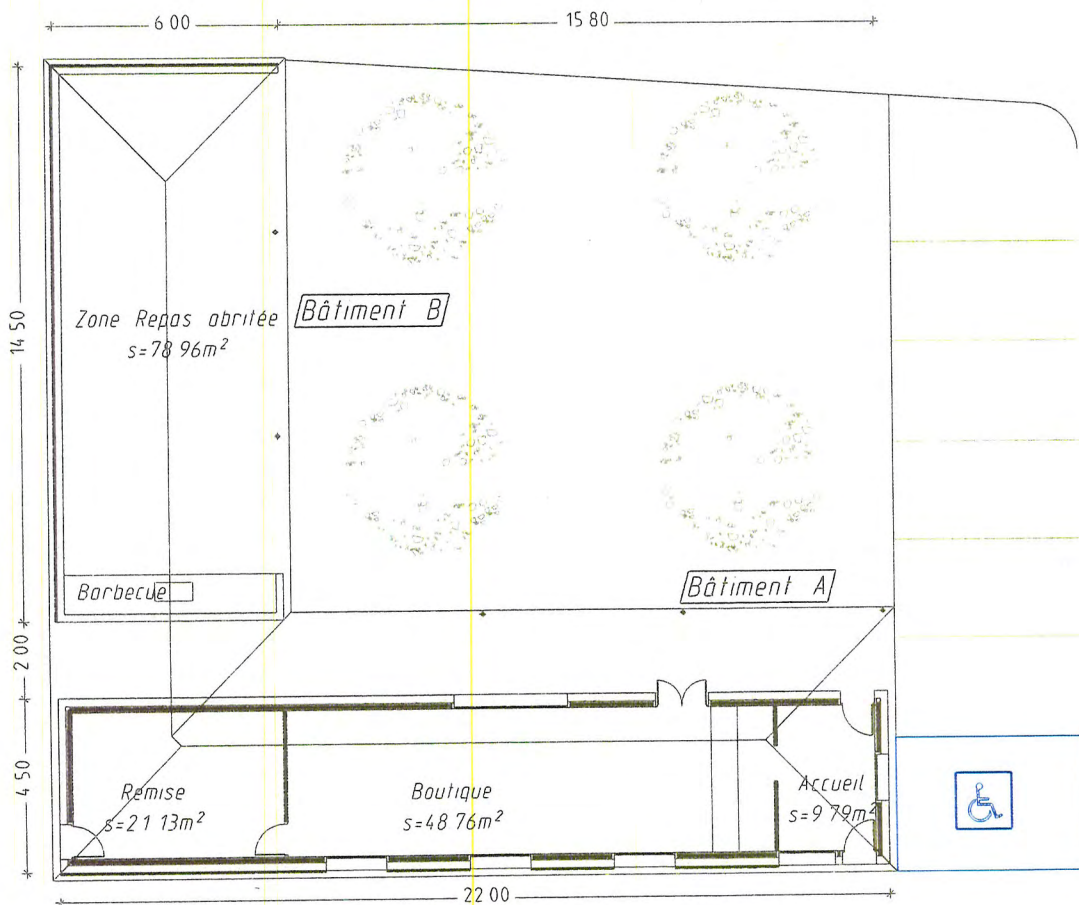
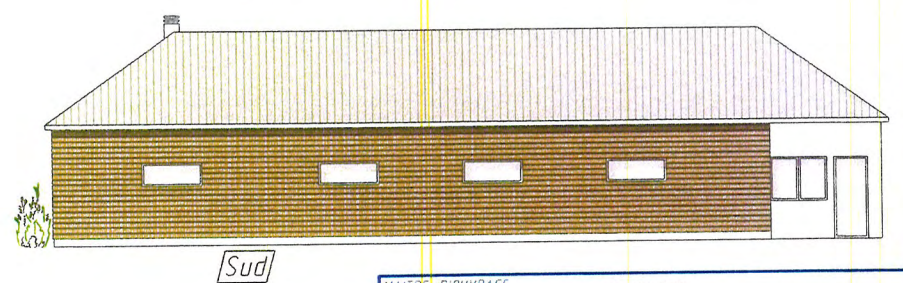
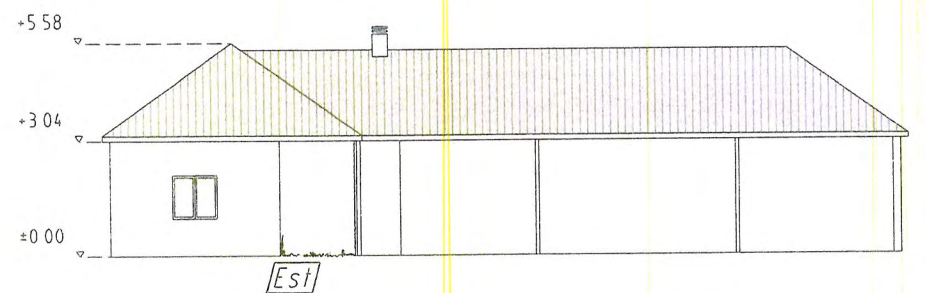
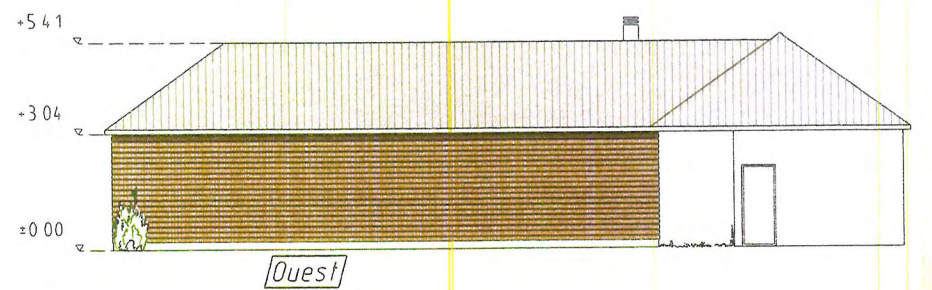
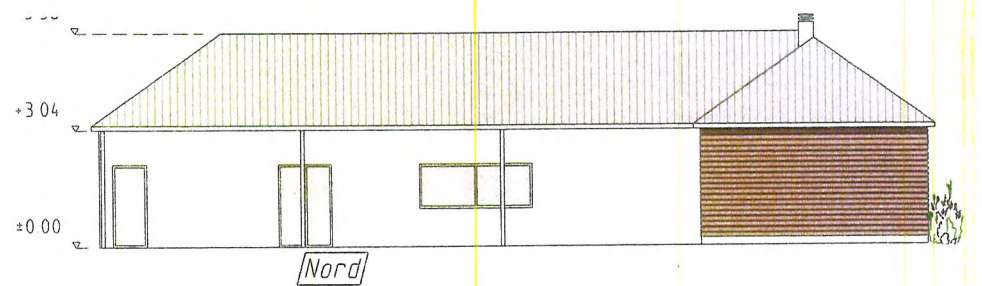
MAÎTRE D'OUVRAGE		Mr CHUDAS	
PROJET		Camping	
PHASE	APS	PLAN	Plan de masse
DATE	Août 2013		
ARCHITECTE		Christian PETIT	
ATELIER D'ARCHITECTURE		ARCHITECTE DPLG	
ATELIER DECO CONCEPTS		EURL "L'EQUERRE CIEL"	
Le Peyroux - Rte d'Argental		Tél 05 55 92 04 00	
19360 MALEMORT		Fax 05 55 92 16 66	



Bâtiment C



MAÎTRE D'OUVRAGE		Mr CHUDAS	
PROJET		Camping	
PHASE	DCE	PLAN	Plan sanitaires
DATE	Septembre 2013		Echelle 1/100e
ARCHITECTE		Christian PETIT	
ATELIER D'ARCHITECTURE		ARCHITECTE DPLG	
ATELIER DECO CONCEPTS		EURL "L'EQUERRE CIEL"	
Le Peyroux - Rte d'Argental		Tel 05 55 92 04 00	
19360 MALEMORT		Fax 05 55 92 16 66	



MAÎTRE D'OUVRAGE		Mr CHUDAS	
PROJET		Camping	
PHASE	DCE	PLAN	Plan Accueil - Facades
DATE	Septembre 2013		Echelle 1/200e
ARCHITECTE		Christian PETIT	
ATELIER D'ARCHITECTURE		ARCHITECTE DPLG	
ATELIER DECO CONCEPTS		EURL "L'EQUERRE CIEL"	
Le Peyroux - Rte d'Argental		Tel 05 55 92 04 00	
19360 MALEMORT		Fax 05 55 92 16 66	







Monsieur CHUDAS **PROJET DE CREATION D'UN CAMPING A JUILLAC (19)**

NOTICE EXPLICATIVE

I – LE TERRAIN :

1) Situation géographique :

Propriétaire d'un terrain de 3 Ha situé au lieu dit « Le Grenouillé » à 7 km de JUILLAC, Monsieur CHUDAS Olivier, depuis deux ans à pour objectif de créer un terrain de Camping.

2) Topographie du terrain :

Situé en fin de la route Départementale, le terrain de 30 000.00 m² se présente de forme allongé dans l'axe Est Ouest.

- La partie Est jusqu'à la partie centrale est une bande de terrain de 150 ml x 50 m de large soit environ 8000 m². Cette parcelle fera l'objet de l'étude pour la réalisation de la première tranche des travaux à réaliser.
- La partie Ouest est beaucoup plus large, puisque le terrain passe de 50 m de large à 100 ml x 150 m de long, soit 15 000 m². Cette tranche serait aménagée dans un deuxième temps.

3) Morphologie :

La partie accès au terrain par la voie Communale est la partie la plus plate et la plus élevée de la parcelle. Le terrain présente ensuite une déclivité régulière de 5% dans le sens Est Ouest avec une pente qui s'accroît Sud Nord.

La particularité de la 2^{ème} zone, est que cette orientation Sud Nord, sur la plan morphologique, présente une plateforme au Sud propre à un aménagement d'équipement, puis, la partie centrale présente une déclivité importante de plus de 10% pour finir jusqu'à la limite Nord du terrain.

4) Voisinage :

Trois habitations individuelles jouxtent le terrain :

- Une villa en partie centrale, et,
- Deux villas en partie Est.

L'atout de ce terrain réside dans le fait que créer un terrain de Camping aura très peu de nuisance pour le voisinage.

5) Structure végétale :

Les structures végétales importantes se situent dans la partie Ouest et entourent la parcelle. Par contre, sur la partie Est, qui est la partie accueil, aucune structure végétale n'est à signaler, si ce n'est que des arbres panoramiques sur la limite de la propriété en partie Nord, et qui, délimite la parcelle par rapport aux terrains avoisinants.

6) Viabilisation :

Le terrain est desservi par une alimentation électrique, qui dessert le terrain et par une desserte d'eau.

II – LE PROJET :

Comme nous l'avons signalé, l'objectif, pour des raisons économiques, est de réaliser ce projet en deux, voir, trois phases et ceci pour des raisons évidentes de financement.

1) La première tranche des travaux :

La parcelle supérieure du terrain de 8 000 m² sera aménagée en priorité.

La partie haute et plate du terrain est desservie directement par la voirie Communales.

A – La desserte voirie :

L'entrée du terrain sera formalisée par une aire d'accueil avec parking, une aire de contournement autour d'un rond point pour la desserte des camions poubelles. Celles-ci seront situées dans un triangle situé en partie haute du terrain et cette aire ne sera en contact avec aucun espace vie, qui ce soit voisin ou résident.

B – L'Accueil :

Le terrain s'étendant sur son axe Est Ouest sur plus de 300 m, un espace d'accueil a été dessiné afin de créer un centre village structuré et une image forte dès l'arrivée du futur résident.

Un bâtiment en L, va à la fois accueillir et dessiner une placette et qui aura l'avantage d'être excentrée et de protéger le Camping des nuisances sonores lors de manifestations d'animations festives.

Le bâtiment en L regroupera, en partie Sud Est :

- 1- Le bureau d'accueil puisque de ce point stratégique, il y aura un contrôle d'entrée et de sortie des véhicules,
- 2- La boutique d'alimentation courante avec évidemment un dépôt de pains journalier, etc. ...,
- 3- La grange en partie centrale, un bâtiment construit en dur et donnant une orientation plein air. Ce bâtiment sera un espace abrité et protégé, qui regroupera les activités que les campeurs ne pourront faire dans le terrain de Camping : activité de cuisson à feu ouvert, barbecue, etc. Cet espace de 10.50 m x 6.00 m soit 60 m² sera un espace abris couverts pour les campeurs qui désirent manger à l'abri des intempéries. Cet espace peut servir de jeux d'animation, etc.
...
- 4- L'unité sanitaire regroupant :
 - Les WC hommes et femmes + 4 unités pour personnes à mobilité réduite et vidange pour les Camping car,
 - Les douches hommes et femmes + 1 unité pour personnes à mobilité réduite,
 - L'espace laverie vaisselle,
 - L'espace lavabos.
- 5- L'unité d'habitation :
L'unité d'habitation soit 81 m² en rez-de-chaussée.
Les quatre unités seront maçonnées avec une toiture et une charpente dessinent l'espace accueil du village de vacances.
- 6- Les espaces équipés :
Trois types d'espace :
 - L'espace tentes,
 - L'espace camping car
 - L'espace bungalow.

- **Le module tente :**

Espace de 9 m x 9 m soit 81 m².

Cet espace permet à la fois d'installer une, deux voir 3 tentes ainsi qu'un espace parking pour un véhicule.

Chaque espace tente sera équipé d'une alimentation électrique et d'un point d'eau potable pour quatre espaces tente.

Chaque espace sera formalisé par des haies vives avec des arbres à hautes tiges délimitant chaque emplacement.

- **Le module camping car :**

En moyenne entre 110 et 120 m² permet le stationnement d'un camping car avec une terrasse et une tente.

Chaque module est équipé d'un module électrique et d'une borne pour deux emplacements.

Chaque espace est délimité par des haies vives.

Un point d'eau potable pour quatre emplacements.

- **Le module bungalow :**

Elément préfabriqué semi-fixe. Module entre 30 et 60 m².

Cet espace possède un espace parking avec une surface privative et terrasse d'environ 180 m². Ces éléments auront un raccordement pour les eaux usées et eaux vannes au réseau général d'épuration.

- La première tranche regroupera :
 - 14 emplacements tentes,
 - 12 emplacements camping car,
 - 06 bungalows.

- **Les dessertes mécaniques :**

Une voirie interne desservira la première phase d'exécution, avec la possibilité d'accès direct pour les services d'urgences (pompiers, ambulances).

Les voiries de 5 m de large seront dans un premier temps en revêtement stabilisé, à l'exclusion de l'aire d'accueil qui recevra un revêtement tri-couche.

- **Les réseaux :**

Les différents réseaux :

- EU, EV, EP,
- Alimentation électrique,
- Alimentation eau potable suivant le tracé des voiries.

Compte tenu de la déclivité importante du terrain, les réseaux : eaux pluviales, eaux vannes et eaux usées, s'écouleront par gravité.

- **Les eaux pluviales :**

Une bâche ouverte de récupération des EP est prévue sur la partie Nord Ouest du terrain. C'est la partie la plus basse du terrain et cette zone se prête, par sa morphologie, à la récupération des EP. Ce bassin d'une capacité de 250 à 300 m³ servira de réservoir d'eau de sécurité pour les pompiers et une surface de retournement pour les camions sera aménagée. Cette retenue d'eau servira, surtout, d'alimentation d'arrosage pour l'entretien des espaces verts.

- **Les eaux usées et les eaux vannes :**

Toutes les EV et EU seront collectées dans des fosses toutes eaux avec un terte filtrant dont la capacité de filtration sera déterminée après l'étude de sol. Cependant, une zone d'environ 1000 m² sera consacrée à cette zone d'épuration. Les vidanges mécaniques seront faites à la fin de chaque intersaison.

- **Les espaces verts :**

Un soin particulier va être apporté à l'étude de la structure végétale. Cette étude est d'autant plus importante que c'est elle, qui conditionnera en grande partie le succès commercial de ce Camping. Compte tenu de l'absence d'arbre sur la partie centrale du terrain, la première action à faire, sera de planter dès

maintenant (en automne 2012) des arbres à hautes tiges. Le choix des arbres se fera par rapport aux arbres que l'on trouve sur la région.

- Le projet végétal :

Nous l'avons déjà évoqué. Les structures d'accueil pour les tentes seront agrémentées d'arbres et de haies vives délimitant les emplacements. Pour les bungalows, une structure végétale au Sud, sera plantée pour isoler les espaces extérieurs privatifs des bungalows de la voirie mécaniques de la desserte Communale.

Dans la partie centrale du terrain où la déclivité est importante, une zone verte intense (poumon du projet) créera un espace central ombragé pouvant recevoir des jeux pour les enfants et des animations diverses. Cette zone d'environ 1600 m² marquera la transition entre la partie haute côté Est du terrain et la partie inférieure Ouest, zone qui recevra la future piscine.

La zone calme des bungalows, qui sera traitée dans un deuxième temps recevra des plantations de haies vives pour la délimitation de chaque espace avec des plantations d'arbres à hautes tiges plantés sur la partie Sud de la piscine pour faire un écran végétal entre la zone bungalows et la zone de la piscine.

CONCLUSION :

Le projet de terrain de Camping saisonnier de Monsieur CHUDAS Olivier a pour objectif de créer un équipement touristique qui manque cruellement sur la zone de JUILLAC, POMPADOUR et AYEN.

Ce projet à l'avantage d'être un projet modeste et réaliste. Les abords immédiats du terrain intègre celui-ci dans un décor de bois et de prés vallonnés.

Cette zone est propice à l'accueil de touristes en recherchant de calme et de dépaysement. Géographiquement, positionné dans la partie Sud Ouest du département de la Corrèze et aux portes du département de la Dordogne, ce terrain de Camping, par son emplacement, se trouve au centre d'un cercle dont les intérêts sont indéniables, à savoir :

- Les marchés d'Objat,
- Le village de Concèze,
- Pompadour et ses haras nationaux,
- Ayen,
- Ségur Le Château,
- Etc, ...

La motivation du maître d'ouvrage, Monsieur Olivier CHUDAS, de créer cette structure d'accueil n'est plus à mettre en doute. L'achat du terrain après deux ans de recherche a été la première étape.

Aujourd'hui, la concrétisation du projet nécessite un dialogue avec tous les différents intervenants administratifs dont Monsieur CHUDAS, ne doute de l'issue favorable.

L'Architecte dplg,

Christian PETIT